

Pôle Police des Hauts de France

Nord | Pas de Calais | Picardie



Bulletin 01-2019

Cher(e) collègue et ami(e),

Toute l'équipe du Pôle Police des Hauts de France vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

*Bonne et
Heureuse Année*

2019

Le Pôle Police des Hauts de France

Et vous souhaitent bonne lecture.

Sommaire

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

- Résultats des élections professionnelles 2018

COMMUNIQUE

- Les policiers municipaux ne seront pas les dindons de la farce gouvernementale

INFORMATION NATIONALE

- CLARISSA Jean-Philippe Quatrième hommage rendu
- Fabien Golfier dans la presse « Le Progrès »
- Les policiers municipaux patrouillent-ils dans les règles ?
- Montpellier : les policiers municipaux auront accès à certaines bases de données de la police
- Montpellier : Caméras et armes automatiques, la ville adopte de nouvelles mesures en matière de sécurité
-

JURISPRUDENCE

- Vitres trop teintées ou pas : qui apprécie s'il y a infraction ?
- Présomption d'imputabilité au service de tout accident se produisant sur le parcours habituel entre le lieu où s'accomplit le travail et la résidence de l'agent
- Prescription de l'action disciplinaire
- Non-respect des obligations minimales du temps de travail : une collectivité condamnée
- Affirmer en public que son chef conduit en état d'ivresse encourt une sanction disciplinaire
- Temps de travail annualisé et absence pour maladie : rappel
- Le maire doit tirer les conséquences de l'annulation de son refus de titularisation
- Le conseil municipal ne peut pas interdire les cirques avec animaux
-

QUESTIONS REPONSES PARLEMENTAIRES

- Caméra embraquée : l'usage pour la sécurité publique
- Respect de la loi interdisant la dissimulation de son visage sur la voie publique
- Responsabilité de l'État du fait des dommages résultant des « émeutes »
- Articulation entre la nouvelle police de sécurité du quotidien et les polices municipales
- Pouvoirs de police du maire en Alsace-Moselle
- Publication du décret autorisant l'accès direct des policiers municipaux aux fichiers des immatriculations et des permis de conduire
- Compétence du maire et de ses adjoints pour notifier des forfaits de poststationnement
- Évacuation des fumées et vapeurs grasses d'un restaurant
- Statut juridique de certains espaces publics

- Caméras et pièges photographiques utilisés par les agents de l'office national des forêts
- Dépistage de stupéfiants sur les routes
- Débroussaillage : pas d'assouplissement des règles
- Commission de sécurité des ERP : présence d'un élu
- Prélèvement à la source : pas de compensation pour les collectivités
- Travail de dimanche au sein des collectivités
- Effectifs des maîtres-nageurs sauveteurs des compagnies républicaines de sécurité le début de la fin ?
- Carte mobilité inclusion : comment effectuer les contrôles
- Astreintes des policiers municipaux : quelle rémunération
- Baisse des subventions allouées au financement
- Vidéoprotection communale : frais de réquisition des images
- Répartition du produit des amendes de police pour les communautés de communes
- Immeuble délabré et pouvoirs du maire
- Durée d'immobilisation des véhicules saisis, accidentés, abandonnés ou volés chez les garagistes
- Lutte contre les propriétés non entretenues
- Accès aux fichiers pour les policiers municipaux : SIV, SNPC, FPR ...
- Deux-roues à moteur et incivilités
- Police de Sécurité du Quotidien : le choix des secteurs concerné
- Sécurité routière : 80 km/h sur les routes départementales
- Forfait post-stationnement et véhicules de location
- Nouveaux véhicules électriques individuels ou engins de déplacements personnels vers une réglementation
- Accès au système des immatriculations pour les policiers municipaux
- ANTS et certificats d'immatriculations des véhicules communaux
- Répartition du produit des amendes de police pour les communautés de communes
- Immeuble délabré et pouvoir du maire
- Transport d'un cercueil hors de la commune de décès : vacation obligatoire pour le fonctionnaire
- Enlèvement des animaux morts
- Signalement des fichiers radicalisés aux élus locaux
- « Contrôle d'identité des visiteurs » par les personnels d'établissements scolaires
- Coût du débroussaillage pour les propriétaires
- Lutte contre les décharges sauvages
- Enlèvement de vélos hors d'usage sur la voie publique
- Absence de plaques d'immatriculation sur un véhicule
- Circulation dans les couloirs de bus par les véhicules de secours
-

BON A SAVOIR

- Code de la Route : des modifications au Journal Officiel
- Guide de formation sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique
- Dépôts sauvages de déchets
- Décret des caméras individuelles des agents de police municipale

- Casier judiciaire : informer les administrés des nouvelles procédures dématérialisées
- Exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires
- Ce qui change au 1er janvier, vu la FA-FPT police municipale
-

DOSSIER ASSTREINTES ET PERMANENCES

- Un petit mémo de la FA-FPT concernant les astreintes et les permanences :

INFORMATIONS REGIONALES ET PRESSE

- Hondschoote : Un nouveau policier attendu d'ici cet été
- Transports régionaux dans la région AURA : la FA-FPT obtient la gratuité pour les policiers municipaux

OFFRE D'EMPLOI

- Nord | Pas-de-Calais | Picardie | Oise | Aisne

DOSSIER PPCR

- La Lettre FA 7/2019

Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus.

Rien de plus simple :

Adhérez !



BULLETIN D'ADHESION OU RENOUELEMENT D'ADHESION POLE POLICE HAUTS DE FRANCE NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE

Nom et Prénom : _____

Grade et Fonction : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse professionnelle : _____

 personnel : _____  professionnel : _____

Adresse électronique : _____

* L'adhésion en isolé pour 2019 est de 72€. 66% sont déductibles des impôts. Pour les personnes imposables préciser le montant de l'adhésion sur votre déclaration des revenus. Pour les non imposables 66% du montant de l'adhésion leur sera reversée par la Trésorerie des finances publiques.

A faire parvenir à :

FAFPT | Union Régionale Hauts de France
Pôle Police- Service comptabilité
45 rue de l'Union 59150 Wattrelos

VOS CONTACTS REGIONAUX		
NORD	PAS DE CALAIS	PICARDIE
DERNONCOURT Maryse ✉ : mader59@hotmail.com ou ✉ : polepolice5962@gmail.com	LESTIENNE Jean-Paul Pole Police de Harnes ✉ : paulajean@wanadoo.fr ☎ : 06.15.28.01.60	AISNE représentant en cours ✉ : ☎ : OISE représentant en cours ✉ : ☎ :